COMITE DE DIRECTION

PROCES-VERBAL

LE 26.05.2025

Lisieux et visioconférence

Présents : M. Romain FERET, Président
Mmes COURTET, ONFROY et SALEM
MM. BUCHON, CAKMAK, CAUCHOIS, CERDAN, DESHEULLES, GOURDEL, HAMON, JULIEN, LEROUX, LEVASSEUR, MENDES, RASTELL, ROUTIER et VOISIN

Visio :
Mme LORET
MM. BENAZZOUZ et SANSON

Excusés :
MM. CALARNOU et DEROIN

Participent sans voix délibérative : Mmes ABERGEL et DAYAUX
MM. CIAPA CARVAILLO et LAFLEURIEL
M. RIVIERE pour la partie sportive

Le Président Romain FERET débute la réunion en présentant ses sincères condoléances à Morgane et Anthony pour le décès de leur maman.

1 – VALIDATION DU PROCES-VERBAL

Le procès-verbal du 28 avril 2025 est validé à l'unanimité en prenant en compte les remarques formulées par Marc ROUTIER après la publication sur le site internet de la Ligue (en rouge).

« 4 – JURIDIQUE

Nicolas LEVASSEUR et Léo RIVIERE présentent plusieurs propositions de modification de l'annexe 7, dans le but de nourrir la réflexion collective. S'ensuit un échange entre les membres du Comité sur les obligations actuellement imposées aux clubs, en particulier celles concernant les équipes féminines et jeunes. Plusieurs d'entre eux expriment le souhait de voir ces contraintes allégées afin de mieux prendre en compte la réalité du terrain.

Les Présidents de Districts font part de leur frustration quant au nombre limité de réunions et à la teneur des discussions engagées jusqu'ici. Ils signalent également que selon les différents retours des membres présents dans le groupe de travail, que leur majorité n'est pas du tout en phase avec les propositions réalisées puisqu'ils sont opposés aux 3 propositions faites aux membres du Comité Directeur. Une crainte importante est signalée et réside également dans le fait d'uniquement supprimer les obligations sans autre réflexion de substitution ou d proposition de valorisation envers le public féminin, ce qui pourrait, à terme, avoir un effet très néfaste sur l'évolution du football féminin normand. Ils plaident également pour la mise en place d'un système de valorisation des clubs les plus engagés, notamment sur les questions liées aux obligations féminines.

À ce titre, Sadia SALEM rappelle que le challenge de la féminisation reste en vigueur et constitue déjà un levier important de reconnaissance pour les clubs investis dans le développement du football féminin.

À l'issue des échanges, Romain FERET soumet les différentes options au vote. L'option 3 (suppression des obligations féminines pour le R3 et allégement des obligations d'équipes jeunes pour toutes les compétitions) est retenue à la majorité, avec 13 voix pour et une abstention (pour ma part j'ai comptabilisé 3 abstentions dont la mienne). Il conclut en remerciant les membres pour la qualité des débats et réaffirme la volonté de poursuivre la réforme, en y associant étroitement les Présidents de Districts dans le cadre du groupe de travail. (Remarque personnelle : A quoi bon associer les présidents de districts ou des représentants de ces districts, si c'est, comme cela é été le cas dans le groupe de travail, pour ne pas tenir compte de la plupart des propositions qui ont été faites !) »

2 – INFOS FFF & LIGUE

2.1 – Infos fédérales

- Conseil consultatif des clubs amateurs
  - Candidature des clubs jusqu'au 28 mai 2025
  - Tirage au sort le 13 juin 2025
- Assemblée Fédérale le 14 juin 2025 à Clairefontaine
- Ouverture de la campagne des licences 2025/2026 le 5 juin prochain
- Courrier concernant le beach soccer : réévaluation des moyens dédiés à la pratique
- Appel à candidatures pour les commissions fédérales et de la LFA pour 2024-2028
- Finale de la Coupe simple Futnet 2024-2025, le 14 juin, au Gymnase Jean Rostand à Evreux (club support : Pirates Evreux TB)

2.2 – Infos régionales

- Finales des Coupes de Normandie : Roger DESHEULLES souligne le succès de l'événement, tant sur le plan de l'organisation que de la fréquentation, avec une affluence importante de spectateurs. Il tient à remercier chaleureusement le FC FLERIEN (club support) et les salariés de la Ligue pour leur implication et la qualité de leur accueil. Aucun incident majeur n'a été à déplorer lors des rencontres, ce qui a permis de vivre deux belles journées sportives dans un excellent état d'esprit. Romain FERET partage pleinement ces remarques et adresse également ses félicitations à l'ensemble des équipes mobilisées pour l'organisation.
- Sadia SALEM revient sur la Journée des bénévoles, marquée par une bonne ambiance et une participation conviviale. Elle adresse ses remerciements aux Présidents des Districts pour leur implication dans la répartition équilibrée entre les femmes et les hommes, contribuant ainsi à la réussite de l'événement.
- Marc ROUTIER informe qu'une enveloppe FAFA supplémentaire de 59 800 € a été attribuée. Elle sera répartie au cours de la semaine sur les différents dossiers en attente. Cette enveloppe sera entièrement consommée.
- Soirée des trophées du Régional 1 le 3 juin 2025 à Lisieux
- Assemblée Générale le 12 juin 2025 à Caen (au Crédit Agricole Normandie)
- 3 barrages d'accession en U19F, D3F et D2 Futsal

PHASE D'ACCESSION NATIONALE CNF U19 2024/2025

- **MATCH 5 ALLER** : Dimanche 1er juin 2025 à 15h00 – **Quevilly Rouen Métropole** / FC Saint Victoret
- **MATCH 5 RETOUR** : Dimanche 8 juin 2025 à 15h00 – FC Saint Victoret / **Quevilly Rouen Métropole**

PHASE D'ACCESSION NATIONALE D3 FÉMININE 2024/2025

- **MATCH 3 ALLER** : Dimanche 1er juin 2025 à 15h00 – **FC Rouen 1899** / AS Châtenoy le Royal
- **MATCH 3 RETOUR** : Dimanche 8 juin 2025 à 15h00 – AS Châtenoy le Royal / **FC Rouen 1899**

PHASE D'ACCESSION INTERRÉGIONALE D2 FUTSAL 2024/2025

- **MATCH ALLER** : Samedi 31 mai 2025 à 16h00 – **ASL Chemin Vert** / Valenciennes FC
- **MATCH RETOUR** : Samedi 7 juin 2025 à 16h00 – Valenciennes FC / **ASL Chemin Vert**

3 – ASSEMBLEE GENERALE

3.1 – ODJ

Roger DESHEULLES présente l'ordre du jour de l'Assemblée Générale en proposant que les interventions se déroulent en binôme élus/salariés notamment pour la présentation des modifications règlementaires. Il est validé à l'unanimité.

3.2 – Budget prévisionnel 2025/2026

Éric RASTELL présente les grandes lignes du budget, incluant une actualisation des prévisions, des recettes, et la prise en compte d'éléments exceptionnels. Celui-ci est validé à la majorité (16 Pour – 1 Contre – 4 Abstentions).

3.3 – Etude des vœux déposés par les clubs

Deux clubs ont soumis des vœux en vue de l'Assemblée Générale du 12 juin :

- OLYMPIA'CAUX FOOTBALL CLUB : mail reprenant un vœu déposé le 28 mai 2024.

Le club demande à ce que les conséquences d'une réclamation d'après match soient les mêmes que celles de réserves d'avant-match si les griefs énoncés à l'égard de l'adversaire sont fondés. Il demande donc une modification de l'article 187, alinéa 1, des Règlements Généraux en ce sens. Le Comité Directeur constate que la modification souhaitée n'est pas de sa compétence.
Un débat s'engage alors sur l'opportunité d'un tel changement. En conclusion, le Comité Directeur transmet avec avis défavorable (3 pour, 4 abstentions, 14 contre) à la Fédération pour éventuelle étude.

- AV. JOYEUX ST HILAIRE PETITVILLE : mail en date du 9 mai 2025.

Le Comité de Direction ne peut que constater que ce dernier ne remplit pas les conditions de délai précisées à l'article 12.5.2 des statuts de la Ligue.
Toutefois, ce vœu sera partiellement repris dans les propositions soumises lors de cette Assemblée en matière de réductions des obligations en matière d'équipes de jeunes et féminines.

3.4 – Proposition et validation des modifications règlementaires

Les modifications règlementaires ont été présentées à l'ensemble des membres.

- Pour l'annexe 7 (obligations en matière d'équipes de jeunes et féminines, les propositions sont adoptées à la majorité (6 voix pour et 5 contre).
- Concernant la modification du règlement de la Coupe de Normandie Seniors Féminines, celle-ci est approuvée à la majorité, avec 19 voix pour et 2 abstentions.
- Pour l'ensemble des autres modifications, après quelques demandes d'ajustements, les membres les valident à l'unanimité.

4 – FINANCES

4.1 – Restitution du groupe de travail « appels de fond »

La solution retenue consiste en la suppression de l'acompte, avec un premier relevé du réel consommé prévu aux alentours du 20 août, un paiement attendu jusqu'au 9 septembre, et un blocage des licences en cas de non-paiement.

Éric RASTELL considère cette solution comme pertinente, à condition que le solde de la saison précédente soit réglé au préalable. Il souligne que la suppression de l'acompte permet de soulager les trésoreries des clubs et facilite ainsi le règlement du solde dans de meilleures conditions.

Sébastien GOURDEL insiste sur l'importance d'une communication claire et anticipée à ce sujet. Il propose d'établir un calendrier de paiement détaillé, mentionnant les différentes échéances, afin de permettre aux clubs d'anticiper et d'organiser au mieux leur gestion financière.

Les membres valident cette proposition à l'unanimité.

4.2 – Tarification des licences (dont beach soccer)

Kerstie ABERGEL indique qu'il convient de valider le tarif de la licence Beach Soccer pour la saison à venir. Elle propose un montant de 14 €, afin de s'aligner sur les tarifs appliqués aux autres licences des nouvelles pratiques.

Par ailleurs, Romain FERET informe que la présentation du budget prévisionnel inclura une augmentation des tarifs des licences pour la saison 2025/2026 à raison de 3 euros par unité.

Stéphane HAMON propose de maintenir le tarif actuel de la licence « dirigeant », sans augmentation. Toutefois, cette proposition n'est pas retenue, le budget ayant été construit sur une hypothèse d'augmentation générale des licences.
Sébastien GOURDEL pour sa part, inclinerait pour une réduction des dépenses.

5 – SPORTIF

5.1 – Projet de composition des groupes de Régional 1

En sa qualité de Président de la Commission Régionale Administration des Compétitions, Viano MENDES présente le projet de composition des groupes de Régional 1 pour la saison à venir.
La Commission propose un tirage au sort pour la constitution des deux groupes, selon une répartition fondée sur trois chapeaux distincts :

- les équipes reléguées de National 3,
- les équipes promues de Régional 2,
- les équipes maintenues en Régional 1 à l'issue de la saison sportive en cours.

Le brassage des groupes de R1 s'inscrit dans une logique de modernisation, d'équité sportive et de cohérence territoriale. Il permet de mieux valoriser notre championnat, de dynamiser la compétition et de renforcer la lisibilité du projet régional. Il s'agit d'une évolution mesurée mais structurante, conforme aux pratiques déjà en place dans d'autres niveaux de compétition et prépare à d'éventuelles réformes de la pyramide de nos championnats.

5.2 – Publication des montées/descentes et constitution des groupes en ce qui concerne les championnats de Ligue

Roger DESHEULLES fait part du communiqué transmis aux clubs concernant les accessions et descentes : https://normandie.fff.fr/wp-content/uploads/sites/17/2025/05/Communique-du-21-mai-2025.pdf

6 – ARBITRAGE

6.1 – Proposition de modifications du règlement intérieur

Lilian LEROUX présente les modifications au règlement intérieur proposées par la Commission Régionale de l'Arbitrage. Celles-ci sont validées à l'unanimité.

6.2 – Affectation des arbitres

Concernant l'affectation des arbitres et les candidats FFF pour la saison 2025/2026, ceux-ci sont validés à l'unanimité.
Les membres félicitent les candidats et leur club d'appartenance.

Jules DELAROQUE	catégorie F5	U.S. MESNIL-ESNARD FRANQUEVILLE (76)
Guillaume GERVAIS	catégorie AAF3	ENT.S. MUNICIPALE GONFREVILLE (76)
Raphael GIL	catégorie JAF	ST. VERNOLIEN (27)
Joshua GONZALEZ	catégorie JAF	AM.S. BUCHY (76)
Gael NEAULE	catégorie JAF	F.C. VAL DE RISLE (27)
Gaetan HUREL	catégorie JAF	U.S. PERCY (50)
Gabrielle GUILLOT	catégorie FUTSAL	Club Hors Ligue Normandie
Maxence LAURENT	catégorie FUTSAL	AVANT GARDE CAEN FOOTBALL (14)
Louise LECOQ	catégorie JAFFE	EVREUX FOOTBALL CLUB (27)

D'autre part, le Comité de Direction valide les divers mouvements affectant les arbitres régionaux pour la saison 2025/2026 (Annexe 1).

La demande de conciliation peut se faire par voie électronique par un courriel avec demande d'accusé de réception à l'adresse électronique suivante : conciliation@cnosf.org.

7 – DIVERS

7.1 – Mouvements dans les structures

Les membres valident l'ensemble des mouvements ci-dessous.

Commissions	Personne	Type	Poste
Arbitrage	Mickaël CHAVANNE (14)	Intégration	Membre
Surveillance des Opérations Electorales	Dany BOUVET (27) et Isabelle EUGENE (14)	Intégration	Membres
	Thibault DESLANDES (50)	Intégration	Président

7.2 – Projets de fusion/groupement

FUSION ABSORPTION

546586 F.C. PETIT CAUX 518077 BELLEVILLE FOOTBALL CLUB	**518077 BELLEVILLE FOOTBALL CLUB**

546442 F.C. SIENNE 547672 ENT.S TRELLY QUETTREVILLE	**546442 F.C. SIENNE**

548943 AS CERENCAISE 532112 ET.S. LENGRONNAISE	**548943 AS CERENCAISE**

GROUPEMENTS JEUNES

AFT FOOTBALL CLUB (14)	**U6 à U11 – U14 à U18 – U12 à U13 Garçons et Filles** 539402 FONTENAY LE PESNEL F.C. 514566 U.S. TILLY S/SEULLES 523023 J.S. D'AUDRIEU

Le Président,

Romain FERET

Le Secrétaire Général,

Roger DESHEULLES